

INDIVIDUALISATION DES SALAIRES,

SALAIRES AU MÉRITE...

QU'A-T-ON FAIT POUR MÉRITER ÇA ?

Le rêve des managers, le cauchemar des salariés... Le salaire au mérite c'est l'obligation d'être bien vue par son employeur, c'est être contraint à taire ses désaccords, c'est la porte ouverte à la soumission, à la servitude volontaire.

Dans un secteur social et médico-social où la question des 183 euros pour tous n'est toujours pas réglée, l'organisation patronale AXESS accélère déjà sur son projet de redéfinition complète des classifications et des rémunérations de notre secteur ! Avec bien sûr, l'intégration massive de l'individualisation des salaires !!!

Alors qu'une opposition majoritaire SUD, CGT et FO indique ne pas entrer en négociation de cette CCUE tant que les 183€ ne sont pas versés à tout le monde.



Dans le projet défendu par AXESS, le **diplôme ne définira plus que 25% de la rémunération**. Le reste ? Une pesée individuelle des tâches et des missions de chaque poste, à la seule discrétion de l'employeur, véritable usine à gaz où les employeurs veulent en fait, adapter nos conventions collectives au monde cauchemardesque, technocratique et maltraitant qu'ils ont eux-mêmes créé à base de CPOM, de déqualification massive, de glissement de tâches... et de mépris ! **Et tout cela à moyens constants, donc à budgets contraints. Y'en aura pas pour tout le monde même si l'on répond à tous les critères exigés.**

LE SALAIRE AU MÉRITE, C'EST QUOI ?

L'individualisation c'est l'isolement !!!

Le salaire individualisé en fonction de « compétences » (Évaluées par l'employeur bien sûr !), c'est surtout être seul.e face à son employeur pour négocier son salaire ! C'est aussi la destruction des diplômés et des métiers qui ne compteront plus qu'une part congrue dans le calcul de la rémunération !

L'isolement c'est la souffrance et l'arbitraire !!!

Dans les conventions où l'individualisation s'est mise en place (Comme dans l'animation par exemple, les Centres de Lutte Contre le Cancer), nos syndicats voient se multiplier les contentieux entre salarié-e-s et employeurs sur les « pesés » conventionnelles des postes, provoquant chez les salarié-e-s sentiment de non-reconnaissance et souffrance pouvant aller jusqu'à la démission ou au burn-out !!

Et l'arbitraire c'est l'injustice !!!

Dans le contexte budgétaire actuel, une grosse pression serait alors mise sur les employeurs, qui seront alors juge et partie, pour minimiser la « pesée » des missions et in fine les salaires pour rentrer dans les enveloppes de nos chers CPOM ! Il deviendra aussi plus difficile de se battre collectivement pour la reconnaissance de nos métiers, de nos salaires...

ENSEMBLE DÉFENDONS NOS

CONVENTIONS COLLECTIVES,

LES 183 € POUR TOUS.TES

**ET REFUSONS LE MONDE DE MACRON ET DE SES
VALETS-COMPLICES REPRÉSENTANTS PATRONAUX**

